

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPP 14 Subvention (4 800 000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) et propose une subvention ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 800 000 euros est attribuée au GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention pluriannuelle de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS), 88 boulevard Berthier 75017 Paris (N° simpa 184122, n° dossier 2015_08328), concernant la surveillance de son patrimoine plus particulièrement situé dans les quartiers Politique de la Ville.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65738, fonction 110, ligne 08001 "provision pour subventions" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO